



Rennes, le 11 septembre 2017

Gwénaél Le Paih,
Secrétaire général académique du SNES-FSU

Monsieur le Recteur Thierry TERRET
Rectorat de Rennes
96 rue d'Antrain
CS 10503
35705 RENNES Cedex 7

Monsieur Le Recteur,

Le centre de formation de Rennes des Psychologues de l'Éducation nationale a fait sa rentrée en accueillant 34 stagiaires : 14 pour la spécialité « éducation, développement et apprentissage » et 20 pour la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation ».

Le SNES-FSU ne peut que se féliciter de la création de ce nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale. Le remaniement de la formation sur une année avec des périodes de stage en milieu professionnel, des périodes d'enseignement en centre de formation en lien avec l'ESPE vont aussi dans le bon sens. Comme cette année est transitoire, les 30 stagiaires en 2^{ème} année de CEFOCOP terminent leur formation avec les nouveaux stagiaires Psychologues recruté-es à la session 2017 mais les modalités de stage sont différentes.

Le SNES-FSU souhaite attirer votre attention sur les modalités d'affectation des 14 semaines de stage pour les 20 nouveaux stagiaires second degré. D'après vos services, l'obligation d'effectuer les semaines de stage au sein de l'académie de Rennes ne saurait faire l'objet d'aucune dérogation pour un stage hors académie sur un département limitrophe. Pourtant, sur ces 20 stagiaires « session 2017 », 13 sont originaires d'autres académies, principalement de Caen et de Nantes. Ces collègues qui se signalent, font entendre des situations personnelles et familiales et se retrouvent en difficulté compte-tenu de l'éloignement des lieux de stage.

Permettre à ces stagiaires d'effectuer un stage dans une académie limitrophe, surtout quand ces derniers ont trouvé des CIO avec des tuteurs qui peuvent les accueillir, améliorerait donc la situation.

De plus, le recrutement de collègues tuteurs au sein de l'académie s'avère difficile. D'une part, la fermeture de CIO et le nombre croissant des non-titulaires diminuent le potentiel de tuteurs. D'autre part, l'accueil cette année dans les CIO des 30 stagiaires 2^{ème} année de CEFOCOP est aussi à prendre en compte.

Le 5 septembre, le SNES-FSU a de nouveau alerté la DGRH sur les modalités restrictives d'affectation des stagiaires et les conséquences critiques pour certains collègues. La DGRH a confirmé qu'une note ministérielle adressée aux Recteurs autorise les mises en situations professionnelles dans les académies limitrophes, comme cela se fait déjà pour d'autres corps. L'arrêté du 23 août fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des psychologues stagiaires ne précise en aucun cas l'obligation d'effectuer les stages dans l'académie du centre de formation.

Monsieur le Recteur, parce qu'il est encore temps de réussir ce début de formation pour nos collègues stagiaires, le SNES-FSU demande que soient reconsidérées les modalités d'affectation de stage pour les stagiaires cette année. Nous restons à votre disposition pour échanger sur les ajustements possibles dans l'intérêt des stagiaires et du bon fonctionnement des CIO de l'académie.

Veuillez agréer Monsieur le Recteur, l'expression de notre haute considération.

Gwénaél Le Paih
Secrétaire général du SNES-FSU Bretagne

Solenne Ogier
Secrétaire académique PsyEN